

Budget : note de présentation brève et synthétique

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU LOTISSEMENT COMMUNAL

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif 2020 du lotissement communal a été voté le **7 avril 2021** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

Dépenses : 54 442.59 €
Recettes : 54 441.98 €

III. La section d'investissement

Dépenses : 11 108.65 €
Recettes : 43 333.33 €

Report dépenses : 257 499.96 €

Au regard des résultats cumulés ($54\,442.59 + 11\,108.65 + 257\,499.96 - 54\,441.98 + 43\,333.33$), le montant de 225 275.89 € sera repris au budget 2021.

Fait à St Maurice/Fessard le 7 avril 2021
Le Maire, M. Gérard LELIEVRE